



Le SDI est sans réserve aux côtés des créateurs pour exiger que les biens et services audiovisuels soient expressément exclus du mandat de négociation élaboré par la Commission Européenne

Regroupant 35 sociétés indépendantes de distribution de films en salles qui se battent pour que la diversité de la création cinématographique mondiale puisse être offerte aux spectateurs, le Syndicat des Distributeurs Indépendants (SDI) a pris acte avec une grande satisfaction de la position très ferme du Président de la République et du Gouvernement français face à la menace que fait peser la Commission européenne sur le principe même de l'exception culturelle, en refusant d'exclure, pour la première fois, le cinéma et l'audiovisuel du champ des négociations commerciales de libre-échange qui devraient s'engager entre l'Europe et les États-Unis.

Toute inclusion du secteur audiovisuel dans le mandat confié par l'Union Européenne aux négociateurs, y compris s'il s'agit des « nouveaux services audiovisuels » dont on sait qu'ils seront très probablement le prochain socle économique de financement des œuvres, signerait la mort des identités culturelles des créateurs européens et, au-delà, de la diversité des cinémas du monde sur les écrans de l'Europe.

Le nouveau projet de mandat de négociation de la Commission européenne doit exclure expressément et sans aucune ambiguïté les biens et services audiovisuels du champ de la négociation, quel qu'en soit le mode de transmission.

C'est pourquoi le SDI appuie sans réserve la pétition déjà signée par de nombreux grands noms du cinéma en Europe et qui est désormais proposée à la signature de tous ceux qui refusent une Europe grande ouverte à la domination d'une seule cinématographie et à l'uniformisation réductrice :

Pétition en ligne :

<https://www.lapetition.be/en-ligne/The-cultural-exception-is-non-negotiable-12826.html>